



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



Caisse des écoles
De la ville de Toulon

Tél. 04 94 36 85 38 / 81 32

Fax. 04 94 36 82 30

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) : _____

Agissant en qualité de : _____

Je déclare, dans le cadre de ma demande de subvention,

- N'avoir pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le 2ème alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le 2ème alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le 2ème alinéa de l'article L.152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts .
- N'avoir pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L 324-9, L324-10, L341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement.

Fait à : _____ Le : _____

Nom, prénom, signature et cachet du signataire





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



Caisse des écoles
De la ville de Toulon

Tél. 04 94 36 85 38 / 81 32

Programme de réussite éducative

Appel à projet 2019

- Renseignements relatifs à votre association

Nom de l'association :

Président (e) :

Directeur / Directrice :

Délégation de signature à :

Responsable du projet :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone : Numéro de fax :

Email :

Numéro de SIREN :

Date de dernière modification de statuts :

Date de création de l'association (JO) :



Budget de l'Association

CHARGES D'EXPLOITATION	Réalisé 2018	BP 2019	PRODUITS D'EXPLOITATION	Réalisé 2018	BP 2019
60 – ACHATS			REMUNERATION DES SERVICES		
<i>Fournitures d'atelier ou d'activités</i>			<i>Participation des usagers</i>		
<i>Eau, gaz, électricité</i>					
<i>Fournitures d'entretien et petits équipements</i>					
<i>Fournitures administratives</i>			SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
			ETAT		
			CNASEA	AIDES EMPLOIS	
61 - SERVICES EXTERNES			FONJEP		
<i>Sous traitance générale (Formation...)</i>			DRJSCS (Ex. DDJS)		
<i>Locations mobilières et immobilières</i>			DDASS		
<i>Entretien et réparations</i>			EDUCATON NAT.		
<i>Assurances</i>			POL.VILLE- ACSE		
<i>Documentation</i>			Autres :		
			Autres :		
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES					
<i>Honoraires, rémunération d'intermédiaires</i>					
<i>Publicité, publications</i>					
<i>Déplacements, missions et réception</i>					
<i>Frais postaux - Télécommunications</i>			COLLECTIVITES		
<i>Services bancaires</i>			Région		
			Département		
			Intercommunalité		
63 - IMPÔTS ET TAXES				VILLE	
<i>Impôts et taxes sur les rémunérations</i>			Commune	CUCS	
<i>Autres impôts et taxes</i>				PRE	
64 - FRAIS DE PERSONNEL			AUTRES		
<i>Salaires bruts</i>			Caisse d'Allocations Familiales		
<i>Charges sociales de l'employeur</i>					
<i>AIMT</i>			AUTRES PRODUITS		
			<i>Fond propres</i>		
65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE					
<i>Charges supplétives</i>					
68 - DOTATION AMORTISSEMENTS					
<i>Dotation Amortissements</i>					
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

FICHE PROJET 2019 (pour actions 2019/2020)

Nom du responsable PRE de l'association : _____

AXE 1 : Prévention du décrochage scolaire

AXE 2 : Soutien éducatif et à la parentalité

AXE 3 : Accompagnement médico-social

Intitulé du Projet : _____

Objectif(s) du projet : _____

Description de l'action et moyens mis en œuvre: _____

Nombre de bénéficiaires : _____ enfants _____ parents

Modalité du déroulement de l'activité : durée : _____ Fréquence : _____ période : _____

Nom et qualification de l'intervenant : _____

Secteur géographique d'intervention : _____

- Budget prévisionnel de l'action

60 - ACHATS	€	62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	€
<i>Fournitures d'atelier ou d'activités</i>	€	<i>Honoraires, rémunération d'intermédiaires</i>	€
<i>Eau, gaz, électricité</i>	€	<i>Publicité, publications</i>	€
<i>Fournitures d'entretien et petits équipements</i>	€	<i>Déplacements, missions et réception</i>	€
<i>Fournitures administratives</i>	€	<i>Frais postaux - Télécommunications</i>	€
61 - SERVICES EXTERNES	€	<i>Services bancaires</i>	€
<i>Sous traitance générale (Formation, ...)</i>	€	63 - IMPÔTS ET TAXES	€
<i>Locations mobilières et immobilières</i>	€	64 - FRAIS DE PERSONNEL	€
<i>Entretien et réparations</i>	€	65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	€
<i>Assurances</i>	€	68 - DOTATION AMORTISSEMENTS	€
<i>Documentation</i>	€	TOTAL de l'action	€

Bilan de l'action 2018/2019

Intitulé du Projet : _____

Objectif(s) opérationnel(s) visés : _____

Objectifs réalisés et actions mises en œuvre : _____

Nombre de bénéficiaires prévus : _____ enfants _____ parents

Nombre de bénéficiaires touchés : _____ enfants _____ parents

• Bilan qualitatif de l'action :

Budget prévisionnel de l'action

60 - ACHATS	€	62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	€
<i>Fournitures d'atelier ou d'activités</i>	€	<i>Honoraires, rémunération d'intermédiaires</i>	€
<i>Eau, gaz, électricité</i>	€	<i>Publicité, publications</i>	€
<i>Fournitures d'entretien et petits équipements</i>	€	<i>Déplacements, missions et réception</i>	€
<i>Fournitures administratives</i>	€	<i>Frais postaux - Télécommunications</i>	€
61 - SERVICES EXTERNES	€	<i>Services bancaires</i>	€
<i>Sous traitance générale (Formation, ...)</i>	€	63 - IMPÔTS ET TAXES	€
<i>Locations mobilières et immobilières</i>	€	64 - FRAIS DE PERSONNEL	€
<i>Entretien et réparations</i>	€	65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	€
<i>Assurances</i>	€	68 - DOTATION AMORTISSEMENTS	€
<i>Documentation</i>	€	TOTAL de l'action	€

• Budget réalisé de l'action

60 - ACHATS	€	62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	€
<i>Fournitures d'atelier ou d'activités</i>	€	<i>Honoraires, rémunération d'intermédiaires</i>	€
<i>Eau, gaz, électricité</i>	€	<i>Publicité, publications</i>	€
<i>Fournitures d'entretien et petits équipements</i>	€	<i>Déplacements, missions et réception</i>	€
<i>Fournitures administratives</i>	€	<i>Frais postaux - Télécommunications</i>	€
61 - SERVICES EXTERNES	€	<i>Services bancaires</i>	€
<i>Sous traitance générale (Formation, ...)</i>	€	63 - IMPÔTS ET TAXES	€
<i>Locations mobilières et immobilières</i>	€	64 - FRAIS DE PERSONNEL	€
<i>Entretien et réparations</i>	€	65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	€
<i>Assurances</i>	€	68 - DOTATION AMORTISSEMENTS	€
<i>Documentation</i>	€	TOTAL de l'action	€



**Programme de
Réussite Éducative**

Tél. 04 94 36 85 38/81 32
Fax. 04 94 36 82 30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CAISSE DES ÉCOLES
DE LA VILLE DE TOULON

Programme de Réussite Éducative - 256, avenue de La Victoire - Bâtiment C - 83000 TOULON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

cget

Programme de Réussite Educative

Toulon



Guide de l'appel à projets 2019

I/ Le PRE de Toulon

1/ Rappel du cadre

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans la politique de la ville et poursuit donc, à ce titre, la finalité de lutter contre les inégalités territoriales et sociales en intervenant principalement sur les quartiers prioritaires¹. Il est positionné plus particulièrement sur l'axe éducatif des contrats de ville 2016/2020 avec la spécificité d'intervenir sur la prise en charge individuelle des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités et/ou dont l'environnement social, familial et culturel ne favorise pas l'épanouissement et le développement harmonieux et pourrait donc venir entraver, à terme, leur insertion sociale².

Il est porté par la Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon depuis 2007 dans le cadre d'un dispositif étatique animé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), en partenariat avec l'Education Nationale et les différents acteurs locaux intervenant dans les champs socio-éducatif, scolaire, médical et culturel.

2/ Objectifs et moyens d'intervention

Objectifs Généraux :

- ✓ Favoriser le développement harmonieux de l'enfant au sein de son environnement familial et social,
- ✓ Permettre à l'enfant de s'épanouir sur le plan personnel par et pour la construction d'un projet de vie structuré.

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Intervenir dans le cadre de la prévention primaire c'est-à-dire dès l'apparition des premiers signes de fragilité qui peuvent être repérés dans le cadre scolaire mais également extra-scolaire (famille, ALSH, crèche, PMI, Médecin, associations culturelles et sportives...),
- ✓ Prendre en considération la situation de façon globale c'est-à-dire les différents champs de la vie de l'enfant (familial, scolaire, social, éducatif, médical, culturel, sportif...) tant dans l'évaluation que dans l'accompagnement proposé,
- ✓ Proposer et mettre en œuvre des parcours personnalisés structurés et structurants autour d'objectifs préalablement définis avec l'enfant, ses parents et les partenaires de la réussite éducative,
- ✓ Coordonner les actions partenariales concernées par ces parcours en veillant à l'articulation entre les dispositifs de droit commun et ceux spécifiques au PRE
- ✓ Favoriser la mobilisation des parents, qui restent les premiers éducateurs de leur enfant, ainsi que le développement de leurs compétences parentales.

¹ La beaucaire, la Florane, Pontcarral, Pont du Las/Rodheillac, Beaulieu/Sainte Marie, Sainte Musse, Centre Ancien, le Jonquet/la Baume/le Guynemer

² Loi du 18/01/2005 relative à la programmation pour la cohésion sociale

Les moyens

- ✓ **Equipe opérationnelle (3 ETP)** : composée d'une coordinatrice du dispositif et de deux référents éducatifs qui sont garants du bon déroulement des parcours de réussite éducative en :
 - assurant l'accompagnement individuel de l'enfant et de sa famille,
 - coordonnant les différentes actions partenariales co-définies en ERE,

- ✓ **Equipe de Réussite Educative (ERE)** : espace d'échange pluridisciplinaire composé de différents professionnels des secteurs socio-éducatif, scolaire et de santé permettant de croiser les regards pour évaluer globalement les situations repérées et mutualiser les compétences et les moyens d'action pour proposer à l'enfant et à ses parents une prise en charge globale, structurée et structurante.

- ✓ **Réseau associatif** qui permet de mettre en œuvre des actions personnalisées, individualisées et spécifiques pour les enfants et les parents ayant besoin d'un accompagnement en complémentarité des actions de droit commun déjà mises en place dans les structures. Chaque année, un appel à projet est lancé permettant aux associations de proposer des actions visant à répondre aux axes prioritaires définis en fonction des orientations nationales, des problématiques et des besoins repérés sur le territoire toulonnais en matière de réussite éducative et prioritairement sur les quartiers concernés par les contrats de ville (Cf. Page 2).

II/ Appel à projet 2019 (Septembre 2019 - Août 2020)

1/ Diagnostic

Le rapport d'activité 2018 laisse apparaître que :

- **Concernant l'axe 1 : prévention du décrochage scolaire**

Si sur les 22 mesures d'aménagement du temps scolaire contractualisées en 2018, 20 ont permis de maintenir le **collégien** dans l'établissement (pas d'exclusion), il apparaît que la projection des jeunes à l'issue de la troisième reste difficile ce qui a pour effet une orientation subie plus que choisie, avec le risque d'un décrochage scolaire après le collège.

Au niveau de l'élémentaire, le besoin de tutorat scolaire se confirme en complément des dispositifs de droit commun, existant comme le CLAS, devoirs faits etc. En effet, certains enfants ont d'importantes lacunes dès l'élémentaire qui ne leur permettent pas toujours de suivre en classe et donc de se mobiliser sur les apprentissages.

Au niveau de la maternelle, les « ateliers langages » expérimentés sur l'année scolaire 2018/2019 laissent apparaître la nécessité de prendre en charge certains enfants en petit groupe afin de leur proposer un espace propice aux échanges, à la découverte, à l'épanouissement en complément du temps scolaire et en associant les parents sur certains ateliers afin que les activités proposées puissent être reproduites à la

maison. Les supports et l'organisation restent toutefois à développer en vue d'améliorer la plus-value des ateliers.

- **Concernant l'axe 2 : soutien éducatif et à la parentalité**

Le travail partenarial avec les écoles maternelles autour des « ateliers langage » a permis de faire le lien avec les familles concernées et ainsi réaliser, avec la majorité d'entre elles, un travail éducatif préventif au sein de la cellule familiale.

Malgré une intervention plus précoce et une action du PRE repositionnée dans le champ de la prévention, la complexité des problématiques familiales est croissante. Un accompagnement autour d'une charnière centrale psycho-éducative, avec une analyse et une prise en charge systémique des situations reste pertinente et d'autant plus nécessaire face à l'accroissement quantitatif des orientations et des parcours contractualisés.

- **Concernant l'axe 3 : accompagnement médico-social**

Les orientations avec une demande médico-sociale restent importantes autour notamment de bilans et suivis psychomoteurs, de bilans neuropsychologiques et de remédiation. Le repositionnement de ces actions comme un levier dans un parcours de prise en charge globale a permis d'évaluer plus justement les besoins en 2018.

2/ Axes et objectifs de l'appel à projets 2019

AXE 1 : Prévention du décrochage scolaire

Objectifs :

➤ A destination des collégiens

- Remobiliser le jeune sur les apprentissages à travers le tutorat scolaire³,
- Favoriser son développement personnel par la valorisation des compétences et des habiletés sociales,
- Repositionner le jeune dans une démarche constructive autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet personnel/scolaire/professionnel.

➤ A destination des enfants scolarisés en élémentaire

- Soutenir l'enfant dans ses apprentissages à travers le tutorat scolaire,
- Favoriser l'articulation et la continuité sur les temps de loisirs afin de développer les habiletés sociales.

³ La qualification du tuteur doit être en adéquation avec le projet proposé

➤ **A destination des enfants scolarisés en maternelle**

- Eveiller la curiosité par une ouverture sur le monde et l'environnement,
- Développer le langage,
- Favoriser la relation aux autres,
- Stimuler les sens,
- Favoriser la mobilisation parentale sur les besoins de l'enfant.

AXE 2 : Soutien éducatif et à la parentalité

Objectifs :

- Soutenir le parent dans son rôle de premier éducateur en privilégiant l'accompagnement psycho-éducatif et en le diversifiant (guidance parentale, intervention systémique, prise en charge psycho-sociale autour de la problématique des jeux vidéo/réseaux sociaux etc.),
- Valoriser et développer les compétences parentales,
- Accompagner les parents à se remobiliser sur les besoins de leur enfant,
- Favoriser, réajuster la relation parents/enfant.

AXE 3 : Accompagnement médico-social

Objectifs :

- Favoriser l'accès aux soins en proposant des bilans neuropsychologiques, psychomoteurs et en ergothérapie,
- Accompagner la mise en œuvre des séances de suivis/remédiations nécessaires,
- Soutenir la famille dans le parcours de soins en favorisant l'articulation avec les acteurs médico-sociaux de droit commun

3/ Réponse à l'appel à projet

Rappel : le PRE ne se substitue pas au Droit Commun. Les projets associatifs doivent donc avoir une plus-value réelle au regard des axes et objectifs ci-dessus mais également dans la personnalisation de la prise en charge de l'enfant et de sa famille. Aussi, au-delà du contenu des projets, un « référent associatif PRE », interlocuteur privilégié de l'équipe opérationnelle, devra être identifié afin d'assurer le suivi du parcours et la cohérence des

actions menées dans le cadre associatif au regard des objectifs définis dans le parcours PRE (rencontre mensuelle).

Composition du dossier de demande de subvention

Pour être examiné, tout dossier doit comporter impérativement les éléments suivants :

1. La demande de subvention (appel à projets 2019) + bilan de l'action financée en 2018
2. Le budget réalisé en 2018 et le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2019
3. Une attestation d'assurance en responsabilité civile
4. Une attestation sur l'honneur (jointe en annexe à compléter)
5. Les statuts de l'association et la composition du bureau
6. Le récépissé de déclaration à la préfecture (et modification s'il y a lieu)
7. RIB

Le versement est conditionné à la signature de la convention d'objectifs validée par le Comité de la Caisse des Écoles.

Procédure et calendrier

**Les dossiers (en annexe) sont à retourner, dûment complétés,
avec les pièces jointes demandées pour le
17 MAI 2019 16h30 au plus tard**

***Une réunion d'information aura lieu le jeudi 25 Avril 2019 à 14h
A la Maison de Projets***

Les projets seront examinés en Commission d'éligibilité au mois de Mai 2019 et validés par le Comité de la Caisse des Ecoles en Juin 2019.

Afin de permettre l'instruction du dossier, **la procédure et le calendrier devront être rigoureusement respectés.**

Le dossier **complet** sera transmis au service compétent pour **le 17 MAI 2019 à 16h30 au plus tard** à l'adresse ci-dessous :

**Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon
A l'attention de Mme SOLIVELLAS Sandrine
Coordinatrice du PRE
Bât C
256, av. de la Victoire
83000 Toulon**

Ou par envoi mail : ssolivellas@mairie-toulon.fr

Contacts:

Pour toutes informations ou renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Sandrine SOLIVELLAS, coordonnatrice du PRE : ssolivellas@mairie-toulon.fr / 04 94 36 81 32